

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-greffier, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 8 mars 2023, adopté le « Règlement numéro 352-2023 modifiant le règlement 333-2020 déterminant les modalités de publication des avis publics de la MRC de La Mitis ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

**DONNÉ À MONT-JOLI, CE 20 MARS 2023**



Marcel Moreau,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, ..... Alain Thibault ....., en ma qualité de greffier (ière)-trésorier(ière) de la municipalité de ..... Padoue ....., certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre .....<sup>8</sup>...heures et ...<sup>16</sup>...heures le .....<sup>21</sup>...jour de .....mars.....2023.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 21 JOUR DU MOIS DE mars 2023



Greffier (ière)-trésorier(ière)